


Juillet 2023

Pour la défense de nos droits

Pas de relâche pendant l'été !

 **Meurtre de Nahel, émeutes urbaines, destructions d'équipement publics : une fois de plus les agent-es territoriaux sont en première ligne.**

Nous adressons nos condoléances à la famille et aux proches de ce jeune tué à bout portant par un policier. Un drame qui est l'expression extrême d'une situation sociale, et d'une violence et d'une dérive sécuritaire d'Etat qui ne cessent de s'aggraver depuis des années.

Il s'en est suivi une explosion de colère dans les « quartiers » et la destruction de services publics, qui ne font qu'aggraver les difficultés des habitants et dégrader les conditions de travail des personnels. Nous apportons tout notre soutien aux collègues touchés directement par les destructions et ceux qui interviennent au quotidien sur le terrain (on espère des repos compensateurs exceptionnels pour le travail de ces dernières nuits dans des conditions extrêmes). Ils et elles alertent depuis longtemps sur une situation sociale explosive, mais la tendance est restée à « moins de services publics et plus de répression » : une spirale destructrice qu'il faut stopper ! **L'urgence est à la reconquête des services publics, avec des moyens pérennes** pour plus de prévention, plus de formation professionnelle, plus d'accès aux soins et aux aides sociales, car un maillage étroit répondant aux besoins de la population sera toujours la meilleure des préventions.

À la suite de notre dernier tract, nous avons fait le point sur différents dossiers avec l'administration. En voici le retour.

Rémunérations

- La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat sera bien versée en 2023
- Les « indices majorés en souffrance » seront régularisés dès que possible une fois les outils informatiques de paie rétablis
- Prime « pouvoir d'achat » : un budget est prévu, en attente du décret d'application
- Remboursement des frais de transport des non-titulaires : c'est acté, sa mise en œuvre se fera dès que les collègues du service auront la disponibilité pour le faire : gardez bien vos justificatifs pour obtenir le remboursement !

Droit de grève

Enfin une nouvelle note de service conforme à la Loi avant la fin de l'été ? Rendez-vous en septembre !

Votre activité peut s'organiser à distance ? Faites-vous connaître !

CGT
LHL

CPF

Le site moncompteformation.gouv.fr permet de connaître vos droits (plafond de 150H). La Ville peut financer jusqu'à 2500 € une formation (coût total ou partiel selon besoins de la collectivité). L'enveloppe annuelle n'est pas épuisée. L'administration doit faire une communication pour préciser les choses prochainement.

Prime Ségur

Nos collègues chargés du suivi socio-éducatif des élèves en difficulté remplissent toutes les conditions pour bénéficier de cette prime, à l'instar de nombreuses professionnel·les de la santé et de l'action sociale, en termes de formation, d'activité... Sauf en termes d'employeur ! En effet à Lille, quasiment une exception nationale, c'est la Caisse des écoles qui les emploie... **Une injustice qui pourrait être compensée par une augmentation de l'IFSE.** Nous avons interpellé l'administration qui annonce que cela serait étudié d'ici la fin d'année : **On prend rendez-vous pour qu'iels ne restent pas les oubliés du Ségur !**

Déprécarisation

Malheureusement 2023, avec la panne informatique, sera une année blanche pour cette mesure permettant de transformer des petits contrats en CDD longs. L'administration garantit que l'effort se poursuivra bientôt et étudie d'ores et déjà le cas de 6 postes d'enseignement artistique.

1607 H – Protocole d'accord

Nous avons demandé un bilan et la possibilité de renégocier certains points (revalorisations, aménagement du temps, cycles atypiques, ...). Ce sera le cas début 2024 au plus tard. Une hypothèse de compensation de la perte des jours d'ancienneté se dessine autour d'une augmentation de l'IFSE. Un chantier majeur pour la CGT ! Peut-être l'occasion de s'engager dans un nouveau protocole d'accord dont le dernier prenait fin en 2020...

Télétravail



Nous poursuivons la lutte pour que les collègues qui le souhaitent puissent reprendre au plus vite un travail à distance. Si c'est votre cas, faites-nous parvenir votre nom et votre service, ainsi que toute précision utile, à cgtmairielille@gmail.com afin que nous présentions rapidement votre situation à l'administration.